



# Comptes annuels 2013





# SOMMAIRE

	Page
<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>12</b>
<b>Bilan</b>	<b>12</b>
<b>Compte d'exploitation</b>	<b>13</b>
<b>Annexe</b>	<b>16</b>
<b>1 Bases et organisation</b>	<b>16</b>
1.1 Forme juridique et but	16
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie	16
1.3 Indication des actes et des règlements	16
1.4 Organe suprême, direction et droit de signature	16
1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance	17
1.6 Employeurs affiliés	17
<b>2 Membres actifs et rentiers</b>	<b>18</b>
2.1 Assurés actifs	18
2.2 Bénéficiaires de rentes	20
<b>3 Nature de l'application du but</b>	<b>21</b>
3.1 Explication des plans de prévoyance	21
3.2 Financement, méthodes de financement	22
3.3 Informations complémentaires sur l'activité de prévoyance	22
<b>4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</b>	<b>23</b>
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	23
4.2 Principes comptables et d'évaluation	23
4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes	23
<b>5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture</b>	<b>24</b>
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	24
5.2 Evolution et rémunération du capital d'épargne dans la primauté des contributions	24
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
5.4 Développement de la réserve mathématique pour les retraités	25
5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques	26
5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle	27
5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes	27
5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	27
<b>6 Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net</b>	<b>28</b>
6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et responsables des placements, règlement de placement	28
6.2 Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec présentation concluante de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)	29
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	29
6.4 Présentation des placements par catégorie	30
6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	32
6.6 Valeur vénale et cocontractant des titres faisant l'objet d'un prêt de valeurs mobilières (Securities Lending)	32
6.7 Explication du résultat net des placements	32
6.8 Explication des frais de gestion de la fortune	34
6.9 Explication des placements chez l'employeur	36
<b>7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</b>	<b>36</b>
7.1 Bilan	36
7.2 Compte d'exploitation	37
<b>8 Demandes de l'autorité de surveillance</b>	<b>39</b>
<b>9 Autres informations relatives à la situation financière</b>	<b>39</b>
9.1 Rétrocessions	39
9.2 Mise en gage d'actifs	39
9.3 Révision par l'Administration fédérale des contributions – demande de restitution de l'impôt anticipé sur les actions CTF MSCI Switzerland de SSgA	39
<b>10 Evénements postérieurs à la clôture du bilan</b>	<b>39</b>
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>40</b>

## AVANT-PROPOS

Rapport du Président du Conseil de fondation sur le dixième exercice de la fondation Prévoyance professionnelle Swissport (PPS).

### **Malgré des incertitudes, les actions ont très bien évolué en 2013 et nous ont donné un nouvel élan.**

L'exercice écoulé a été globalement une bonne année pour la PPS. Le rendement des placements s'est élevé à 6,31%. La performance réalisée place la PPS une nouvelle fois au-dessus de l'indice de référence correspondant (5,54%) et de la moyenne du marché. A titre de comparaison, le baromètre UBS des caisses de pension a enregistré un rendement moyen de 5,25% en 2013 pour les caisses de pension de notre taille.

Notre bon résultat contraste avec les rendements majoritairement négatifs des obligations en 2013. Notre bouée de sauvetage la plus sûre, les obligations de la Confédération, a perdu 4,21% en 2013. Nous conservons malgré tout ces titres car le secret d'une stratégie de placement équilibrée réside dans la diversification.

En 2013, ce sont les actions qui ont le plus brillé par des rendements supérieurs à 20%. Le Swiss Market Index (SMI), qui inclut les principaux titres de la Bourse suisse, a grimpé de 20,24% pour atteindre son pic à 8411 points le 22 mai 2013. Son plus bas se situait à 6822 points au début de l'année. A la fin de l'année, le SMI a atteint 8202 points. Pour rappel: le SMI a enregistré son record historique au début de l'été 2007, avec 9531 points.

Quelques mots à propos de notre degré de couverture: après la rémunération à 2% de tous les avoirs de vieillesse, notre degré de couverture s'élevait à 113% au 31 décembre 2013 (contre 108,9% l'année précédente). La réserve de fluctuation de valeurs s'élevait à environ 83,5 millions à la fin 2013, soit 67% de notre taux de couverture cible de 119,5%, basé sur une réserve de fluctuation de valeurs de deux ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la PPS a changé de bases techniques. Pour les départs à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, avec début du versement des rentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce sont les nouveaux facteurs de conversion qui s'appliquent. Ceux-ci reposent sur les bases LPP 2010 et la nouvelle table périodique, avec un taux d'intérêt technique de 3% et une rente de conjoint/de partenaire de 70%.

### **Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation (CF) n'a pas changé. Les trois représentants des employés au sein du CF ont été reconduits tacitement au printemps 2013 pour un nouveau mandat, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016.

### **Direction de la PPS**

Nous sommes heureux de pouvoir continuer à compter sur la direction et la collaboration actives de Markus Staudenmaier, gérant depuis janvier 2009, de Markus Bleisch, conseiller à la clientèle depuis novembre 2009, de Claudia Sommer, conseillère à la clientèle depuis mai 2009, et de Reymond Früh, comptable depuis mai 2010, tous issus de Pension Fund Services (PFS SA).

Un nouveau contrat de trois ans et demi, valable du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2015, nous lie à PFS SA.

### **Contrats d'affiliation**

L'institution fondatrice de la PPS est Swissport International SA, Opfikon ZH (84), par acte de fondation du 15 septembre 2003. A la fin de l'exercice sous revue, la PPS disposait d'un contrat d'affiliation avec les huit sociétés suivantes:

- Swissport Group Services SARL, Baar ZG (32)
- Swissport International SA, exploitation de Zurich (1731)
- Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH (177)
- Careport SA, Opfikon ZH (77)
- Swissport International SA, exploitation de Bâle (404)

- Swissport International SA, exploitation de Genève (945)
  - GVAssistance SA, Le Grand-Saconnex GE (49)
  - PrivatPort SA, Meyrin GE (10)
- (= au total 3509 assurés actifs au 31 décembre 2013)

En février 2011, PAI Europe V ([www.paipartners.com](http://www.paipartners.com)) a acquis le groupe Swissport ([www.swissport.com](http://www.swissport.com)) jusqu'alors détenu par Ferrovial ([www.ferrovial.com](http://www.ferrovial.com)).

Swissport est détenu par PAI Partners. PAI est l'un des principales sociétés européennes du secteur Private Equity qui assure la gestion et le conseil de fonds buyout spécialisés et dont la valeur du capital investi s'élève à 4,5 milliards d'euros au total. Depuis 1994, la société a réalisé 50 opérations à effet de levier (LBO) dans dix pays européens, soit un volume de transactions de 36 milliards d'euros. PAI se distingue par son approche industrielle au sein de ses participations et par sa connaissance approfondie du secteur. PAI offre aux entreprises en portefeuille le soutien financier et stratégique nécessaire pour leur développement et la création stratégique de plus-value. PAI est un investisseur de long-terme. La durée de détention de ses investissements est généralement comprise entre quatre et six ans.

L'année 2013 a été marquée par l'augmentation continue du nombre de passagers, plus rapide que l'accroissement des capacités, et par la reprise lente du marché du fret aérien. Swissport a cependant enregistré une croissance supérieure à la moyenne du marché et a de nouveau accru son chiffre d'affaires. La reprise de Flightcare, achevée en septembre 2012, ainsi que de nouveaux contrats et des prolongations de coopérations existantes ont principalement contribué à la croissance de Swissport. Ce résultat a permis à Swissport d'étendre sa position de marché dominante ainsi que ses parts de marché, tout en intégrant de nouveaux pays dans son réseau. Une croissance profitable et des processus opérationnels rentables constituaient la priorité au niveau stratégique. Enfin, la reprise de Servisair fin 2013 représente la plus grande acquisition de l'histoire de l'entreprise et offre un potentiel de croissance considérable.

Swissport est le premier fournisseur mondial de services d'assistance fret et en escale dans le transport aérien. L'entreprise offre chaque année des services d'assistance à environ 224 millions de passagers et traite 3,9 millions de vols pour quelque 700 sociétés clientes. Elle exploite 120 sites d'entrepôt et transporte près de 4 millions de tonnes de fret. Avec environ 55 000 collaborateurs répartis sur 255 sites dans 44 pays et sur cinq continents, Swissport a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de CHF 2,1 milliards en 2013.

### **2013, dixième exercice**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la PPS comptait 3518 assurés actifs et 382 bénéficiaires de rentes (hors rentes pour enfants), un capital de prévoyance des assurés actifs de CHF 437 millions, un capital de couverture des rentes de CHF 181 millions et une couverture de 108,9%. Elle a terminé son exercice annuel au 31 décembre 2013 avec 3509 assurés actifs et 433 bénéficiaires de rentes (hors rentes pour enfants), un capital de prévoyance des actifs de CHF 426 millions, un capital de couverture des rentes de CHF 206 millions, un degré de couverture de 113%, une rémunération des avoirs de vieillesse de 2% (année précédente: 1,75%) sur l'ensemble des capitaux de prévoyance et une performance de 6,31%.

Toutes les informations actuelles du Conseil de fondation, tout comme les règlements, les formulaires, les présentations, les rapports de gestion et l'organisation sont publiés en français, allemand et anglais sur notre site Internet [www.pv-swissport.ch](http://www.pv-swissport.ch). Veuillez consulter notre site régulièrement pour être à tout instant bien informé.

Des réunions d'information sur le rapport annuel 2012 ont été organisées sur les trois lieux de travail de Bâle, Genève et Zurich et ont été accompagnées d'un cours «Lire et comprendre l'attestation d'assurance». Durant l'exercice, la PPS n'a enregistré aucune entrée ou sortie collective.

### **Expertise actuarielle**

Voici un résumé de l'expertise actuarielle effectuée par l'expert en caisses de pensions au 31 décembre 2013:

La PPS est une caisse de pension semi-autonome. Elle a réassuré les risques décès et invalidité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La prime de risque de 2,5% demeure inchangée en 2013.

Le portefeuille de membres actifs ainsi que le nombre de rentiers ont augmenté. Les calculs ont été effectués en fonction des bases LPP 2010 et de la table périodique, avec une projection pour 2014.

La structure du portefeuille d'assurés est saine. Le nombre de personnes proches de l'âge de la retraite (plus de 58 ans) est relativement élevé. L'âge moyen des assurés est de 40,9 ans, ce qui est relativement bas comparé à une institution de prévoyance moyenne (environ 44,5 ans).

Les bénéficiaires de rentes sont assez jeunes puisque la caisse n'a été créée que le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les départs à la retraite antérieurs sont restés dans la Caisse générale de prévoyance SAirGroup.

Les provisions techniques ont été constituées. Il s'agit de provisions pour sinistres en suspens, de provisions pour les changements à venir des bases techniques et de provisions pour pertes à la retraite. En 2013, le processus de risque de la PPS s'est avéré légèrement positif.

La PPS compte 46 assurés (contre 79 l'année dernière) qui se trouvent en incapacité de travail depuis plus de 60 jours. On ignore encore combien de ces assurés percevront une rente de la PPS dans le futur.

### **Résultat annuel 2013**

En 2013, les prestations d'entrée se sont montées à CHF 7,1 millions (année précédente: CHF 7,2 millions). Les prestations de sortie étaient inférieures au niveau de l'année précédente avec CHF 14,1 millions (année précédente CHF 13,5 millions).

En 2013, la PPS a versé des rentes de vieillesse à hauteur de CHF 10,4 millions, contre CHF 8,6 millions en 2012. Les capitaux de vieillesse versés ont baissé, passant de CHF 12,6 millions en 2012 à CHF 11,2 millions en 2013. La hausse des prestations de vieillesse est due à la croissance du portefeuille de retraités.

La rémunération s'est élevée à CHF 8,3 millions en 2013, contre CHF 7,6 millions l'année précédente.

Le nombre d'assurés a diminué de 9 personnes (année précédente: +70). Le portefeuille de bénéficiaires de rentes de vieillesse a progressé et s'élève désormais à 376 (année précédente: 325); celui des bénéficiaires de rentes d'invalidité à 41 (année précédente: 40) et celui des bénéficiaires de rentes de conjoint à 16 (année précédente: 14).

Les cotisations d'épargne perçues sont plus élevées que les prestations réglementaires. Les prestations d'entrée sont inférieures aux prestations de sortie. La PPS présente ainsi un afflux de capital net. Les obligations de prévoyance ont aussi augmenté légèrement.

Au cours de l'exercice sous revue, les frais de gestion de la fortune se sont avérés inférieurs à ceux de l'année précédente. Ils ont cependant été calculés pour la première fois selon les directives de la Commission de haute surveillance et ne sont pas vraiment comparables avec les chiffres de l'année précédente.

Les frais d'administration de la PPS sont, conformément au contrat avec PFS SA, comptabilisés selon une échelle dégressive. Ils s'élèvent à CHF 255 par personne (contre CHF 275 l'année précédente); ce montant englobe aussi les coûts de l'expert en caisses de pension, la révision ainsi que les traductions et les imprimés.

## **Placements**

En 2013 également, le Conseil de fondation s'est impliqué intensivement dans les placements financiers.

## **Stratégie**

La stratégie de placement (Strategic Asset Allocation ou SAA) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 a été conservée en 2013. Un changement de prestataire a cependant été réalisé à la fin de l'année, State Street ayant été remplacé par UBS. De cette manière, nos placements affichent une grande diversité de prestataires, qui comprend des hypothèques propres, Credit Suisse, UBS, la Banque cantonale de Zurich (ZKB), la fondation de placement immobilier Turidomus, la Banque Syz et la banque Pictet. Nous cherchons à investir dans les meilleurs produits de chaque prestataire.

## **Actions**

La PPS vise une performance à long terme comprise entre 4% et 5% afin de satisfaire aux exigences formulées à l'égard d'une caisse de pension. Elle se doit donc de détenir autant de placements assimilés à des actions que possible dans la limite de sa propre capacité de risque mais pas au-delà, car les pertes enregistrées en cas d'un repli des marchés pourraient sinon être telles qu'elles menaceraient la poursuite de la stratégie. Comme souvent dans la vie, il s'agit de trouver le bon équilibre entre chances et risques et de le surveiller en permanence.

## **«Placements durables»**

En 2013, les placements en actions durables ont été augmentés à CHF 72 millions. Outre les produits existants de la banque Safra Sarasin et de Henderson Global Investors, CHF 37 millions supplémentaires ont été investis dans le produit indiciel «IPF World ex CH Index Responsible Classe N» établi avec la Banque cantonale de Zurich (ZKB).

## **«Placements indexés»**

La majorité de nos obligations et actions reste investie dans des fonds avantageux et efficaces qui reproduisent des indices connus.

## **Couvertures du risque de change**

La PPS a continué à couvrir partiellement ses placements en USD et en EUR contre les risques de change. Une partie des risques de change en YEN est désormais couverte. En décembre, la couverture a été ajustée au volume d'investissements réel.

## **Prêts hypothécaires**

Pour les prêts hypothécaires des assurés avec taux d'intérêt fixe, la PPS offre des durées de 3 et 5 ans; des durées plus longues ne sont pas recommandées dans le cas d'une caisse de pension. Dans le contexte actuel, cela entraîne des résiliations ponctuelles. La fortune de placement s'élève au total à environ CHF 25,1 millions, ce qui correspond à 3,5% des actifs de notre caisse. Le 31 décembre 2013, la PPS gérait 26 hypothèques à taux d'intérêt variable, avec une valeur de prêt de CHF 7,2 millions, et 55 hypothèques à taux fixe de CHF 17,9 millions.

## **Degré de couverture**

La répartition globale de la fortune de la PPS et le degré de couverture actuel sont publiés tous les mois, à partir du 20 du mois consécutif, sur notre site [www.pv-swissport.ch](http://www.pv-swissport.ch), sous «Performance».

## **Règlement des placements**

Le règlement de placement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'a pas été modifié. Seule la stratégie de placement a été légèrement revue.

### **Flux de trésorerie**

En dépit de l'augmentation annuelle des versements de rentes, les flux de trésorerie de la PPS provenant des cotisations et des prestations règlementaires demeurent encore positifs pour des années. Le fait que la PPS compte relativement peu de rentiers est en l'occurrence un facteur positif. Au 31 décembre 2013, le nombre de bénéficiaires de rentes se montait à 433 (hors rentes pour enfants) contre 3509 assurés actifs, soit un rapport de 1 à 8.

### **Détermination de l'intérêt**

#### ***Rémunération des avoirs de vieillesse en 2013***

Etant donné les bons résultats jusque-là réalisés par les placements, le Conseil de fondation a opté le 19 novembre 2013 pour une rémunération de 2% sur la totalité des avoirs de vieillesse et non uniquement pour le taux minimum LPP de 1,5%. Les assurés partis en retraite ou sortis de la caisse en 2013 ont vu leurs avoirs de vieillesse rémunérés fin 2013 avec effet rétroactif. Les montants inférieurs à CHF 50 demeurent au sein de la PPS.

#### ***Détermination du taux d'intérêt de la fondation pour 2014***

Le Conseil de fondation ne prendra sa décision concernant les intérêts 2014 que vers la fin 2014. Il a choisi cette procédure, parce qu'il est difficile d'établir des prévisions fiables sur l'évolution des marchés des capitaux, le «troisième cotisant».

Le Conseil fédéral a décidé le 30 octobre 2013 de fixer à 1,75% le taux d'intérêt minimal LPP pour l'année 2014. Ce taux d'intérêt minimal n'a pas d'effet obligatoire pour l'avoir de vieillesse surobligatoire.

#### ***Taux d'intérêt de mutation 2014***

Comme durant les années 2004 à 2007 et 2009 à 2013, la PPS inclura un taux d'intérêt de mutation de 0% pour les versements en cours d'année (sortie, retraite). Les éventuels arriérés seront fonction de l'intérêt de la fondation déterminé pour 2014.

#### ***Taux d'intérêt projeté à partir de 2014***

Pour l'extrapolation des prestations futures que vous trouvez sur votre certificat d'assurance sous «Prestations prévisionnelles» (vieillesse, invalidité et décès), un taux d'intérêt projeté inchangé de 1,5% continue d'être appliqué.

#### ***Adaptations des rentes pour 2014***

Lors de la réunion du Conseil de fondation (RCF) du 19 novembre 2013, le Conseil de fondation a également décidé de ne pas relever les rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette décision repose sur l'actuel taux de couverture avec des réserves de fluctuation de valeurs non entièrement constituées. La PPS doit constituer des réserves de fluctuation de valeur afin de ne pas se retrouver à découvert du fait des fortes variations sur les marchés financiers.

#### ***Cotisation de risque inchangée***

Lors de sa réunion du 23 novembre 2010, le Conseil de fondation a décidé de réduire la cotisation de risque de 3,5% à 2,5%. Les assurés et l'employeur assument chacun pour moitié le paiement de cette cotisation de risque pour les prestations de la PPS en cas d'invalidité et de décès. Pour les assurés, cela signifie qu'à compter de janvier 2011, la cotisation de risque déduite du salaire ne s'élève plus qu'à 1,25% du salaire assuré (contre 1,75% précédemment).

#### ***Participation des bénéficiaires de rente à une éventuelle plus-value***

Vu que les rentes de vieillesse LPP sont financées par le système de capitalisation, il ne peut y avoir d'adaptations des rentes LPP devant être garanties durant la durée résiduelle totale des rentes de vieillesse,

contrairement aux rentes AVS, financées quant à elles par le système de répartition. Les capitaux de vieillesse épargnés sont consommés durant la période de versement des rentes. Les revenus du capital et les capitaux de vieillesse doivent suffire à financer les rentes durant toute la période de paiement de celles-ci.

Il est toutefois possible de faire bénéficier les rentiers des plus-values de leurs placements durant les années où ils enregistrent une bonne performance. Une participation des rentiers à la performance de placement est donc possible s'il demeure une plus-value après satisfaction de toutes les obligations légales et réglementaires de la PPS. Les principes relatifs à la «participation des rentiers à la plus-value» ont été définis le 21 septembre 2010.

### **Management de la santé Swissport**

Lors de ses séances du 5 février et du 13 mai 2013, le Conseil de fondation s'est penché de très près sur le contrat de prestations entre la PPS et le management de la santé de Swissport. Le Conseil de fondation s'est entendu sur le fait que l'activité du management de la santé est un service très précieux pour les assurés, de même que pour la PPS et l'employeur. Celui-ci a donc décidé de rémunérer les prestations de services du management de la santé pour les 3 prochaines années (2013-2015) d'un montant de CHF 275 000 net, contre CHF 225 000 auparavant. Notre réassureur participe à ces frais sous la forme d'une réduction de primes de CHF 34 000.

En 2012, près de 300 personnes ont bénéficié de ces conseils et de cet accompagnement. Dans leur grande majorité, les personnes bénéficiant d'un arrêt de travail de longue durée à la suite d'une maladie ou d'un accident ont pu reprendre définitivement une activité au sein de Swissport; lorsque Swissport ne pouvait plus offrir de place, l'équipe du management de la santé s'est efforcée de trouver des solutions avec des tiers. Le nombre de collaborateurs en arrêt maladie de longue durée est demeuré stable durant l'exercice sous revue.

### **Réassurance des risques par PKRück pour six ans**

Lors de sa réunion du 23 novembre 2010, le Conseil de fondation a décidé de réassurer de manière congruente les risques d'invalidité et de décès auprès de PKRück pour six ans, soit de 2011 à 2016. PKRück est un partenaire efficace et solide partageant le même objectif en termes de minimisation des sinistres ou des frais.

La coopération entre la PPS et PKRück s'est également avérée très positive durant la troisième année. Elle portait avant tout sur le traitement des premiers cas de prestation.

### **Certificat de vie de nos bénéficiaires de rentes**

Début 2011, un certificat de vie a été réclamé à tous les bénéficiaires de rentes. Celui-ci a été produit par tous les bénéficiaires. La PPS a ainsi la certitude de ne pas verser de prestations indûment. Au cours de l'année 2014, la PPS réclamera de nouveau un certificat de vie.

### **Les frais de gestion de fortune sont relativement bas à la PPS**

Une étude réalisée à la demande de l'Office fédéral des assurances sociales et publiée au début de l'été 2011 montre que les frais de gestion de fortune de la prévoyance professionnelle en Suisse s'élèvent à environ CHF 3,9 milliards par an, soit 0,56% de l'ensemble de la fortune de prévoyance.

Ces frais varient entre 0,15% et 1,86% en fonction de l'institution de prévoyance. Seuls les frais connus, c'est-à-dire ceux qui grèvent directement une caisse de pension, figurent jusqu'à présent dans les comptes annuels. A la PPS, ces frais se montent à CHF 358 210 en 2013 (contre CHF 347 280 en 2012), soit 0,05% (2012: 0,05%).

L'ensemble des frais de gestion de fortune à la PPS s'élèvent de CHF 1,75 million pour l'année 2013 (contre env. CHF 1,4 million en 2012), ce qui représente 0,24% (2012: 0,21% env.) de la fortune totale. Si l'on déduit les charges remboursées, cela correspond à 0,20% de la fortune totale. Les investissements sont effectués exclusivement dans des placements collectifs et des fondations de placement avantageux; les placements en titres individuels sont volontairement évités. Cette stratégie nous permet parallèlement de bien diversifier nos risques de placement.

En d'autres termes, les frais de gestion de fortune sont relativement bas à la PPS; votre avoir de vieillesse est géré avantageusement.

#### **Les frais d'administration sont également bas à la PPS**

En 2009, dans le domaine du deuxième pilier – indépendamment des frais de gestion de fortune susmentionnés – les frais d'administration généraux étaient de CHF 391 par assuré et par an. Selon une étude, ces charges ne peuvent être réduites que par des simplifications radicales.

Voici l'évolution de ces charges à la PPS: 2009 CHF 306, 2010 CHF 294, 2011 CHF 286, 2012 CHF 275 et 2013 CHF 255.

#### **Nouveaux plans de prévoyance en 2014 – pour les sociétés à Zurich et pour les cadres avec contrat de travail individuel dans toute la Suisse**

En raison de la nouvelle CCT en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la PPS a modifié ses plans de prévoyance pour les sociétés établies à Zurich. Les nouveaux plans de prévoyance ont été publiés dans l'Information n°32 à l'attention des assurés» du 2 décembre 2013. Ils sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les assurés de Swissport International entreprise de Zurich, Swissport Baggage Sorting, Careport ainsi que pour tous les assurés avec contrat de travail individuel dans toute la Suisse.

L'unique modification concerne la contribution d'épargne pour le plus jeune groupe d'assurés des 25-34 ans. Désormais, la contribution d'épargne s'élève à 2,8% pour les salariés (contre 6% auparavant) et à 4,2% pour l'employeur (contre 9% auparavant). Par conséquent, la bonification de vieillesse représente désormais 7% du salaire assuré (contre 15% auparavant).

Pour les 25-34 ans de Swissport Baggage Sorting, la contribution d'épargne se monte à 3,25% pour les salariés (contre 7% auparavant) et à 3,75% pour l'employeur (contre 8% auparavant).

Cette modification entraîne des avoirs de vieillesse finaux et des bonifications de vieillesse légèrement inférieurs aux valeurs actuelles. Cette modification sera visible pour la première fois sur le certificat d'assurance de 2014.

Désormais, la PPS propose également un plan d'épargne Plus aux collaborateurs de Swissport Baggage Sorting. Dans ce plan d'épargne, les taux de cotisation sont identiques à ceux des autres collaborateurs de Swissport, à savoir 7,5% pour les 25-34 ans et 9% pour les 35-63 ans.

#### **Missions de l'organe suprême de la PPS – contrôle interne**

Le Conseil de fondation doit veiller à la mise en place d'un contrôle interne correspondant à la taille et à la complexité de la PPS.

Chargée de l'administration de la PPS, la société PFS Pension Fund Services SA utilise depuis sa création en 2001 des contrôles internes qu'elle n'a cessé d'étendre au cours des dernières années conjointement avec l'organe de révision. L'organe de révision doit vérifier l'existence des contrôles internes et confirmer chaque année à la PPS que ceux-ci sont suffisants.

Au printemps, le Conseil de fondation s'est de nouveau penché sur le système de contrôle interne et le considère conforme aux obligations et dispositions légales. A l'avenir, le secrétariat établira au moins une fois par an un rapport sur le développement et la mise en œuvre des contrôles internes.

### **Stratégie et objectifs de la prévoyance professionnelle Swissport**

En adoptant la «vision et la stratégie», la PPS a achevé le projet «Stratégie et buts de la PPS». Nous avons publié la vision et la stratégie dans l'«Information n°32 à l' des assurés» du 2 décembre 2013.

Le projet «Stratégie et buts de la PPS» a permis au Conseil de fondation de dresser un bilan pour la PPS. Il voulait savoir quels seront les principaux enjeux dans les 5 à 10 prochaines années et de quelles possibilités il dispose pour les relever dans l'intérêt des assurés et de la fondation.

Les principaux enjeux résident dans le placement sûr et orienté vers le revenu de la fortune de prévoyance ainsi que dans l'évolution démographique de notre société dont l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Concernant les placements, le Conseil de fondation accorde de l'importance à une large diversification géographique et dans diverses catégories de placement; des catégories de placement peu compréhensibles et non transparentes sont évitées.

Les calculs effectués tous les 5 ans pour les caisses de pension en Suisse constituent la base des modifications réglementaires suite à des évolutions démographiques. Les nouvelles bases techniques LPP 2015 seront disponibles à la fin de l'année 2015. D'ici là, la PPS applique la table périodique. La table des générations doit être prioritaire par rapport à la table périodique car elle prend en compte l'augmentation future de l'espérance de vie. Avec la table des générations, les provisions annuelles pour longévité des rentiers ne sont plus nécessaires. Dans l'intervalle, notre expert des caisses de pension constitue des provisions correspondantes pour une nouvelle baisse du taux technique le cas échéant.

### **Perspectives pour l'exercice 2014**

#### **Légère croissance du plan de prévoyance «Standard Plus»**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 555 assurés (= 15,8% de 3514 bénéficiaires – désormais y compris SBS) ont opté pour le plan de prévoyance «Standard Plus» dont la cotisation des employés s'élève à 9% (au lieu de 6% avec le plan «Standard»). Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, on recensait 516 assurés, soit 14,6%. Le nombre d'assurés optant pour le plan «Standard Plus» a augmenté pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

#### **Remerciements**

Je remercie la société fondatrice, les membres du Conseil de fondation, le gérant, les conseillers à la clientèle, le comptable, l'expert en caisses de pensions, l'organe de révision, l'Investment Controller et PFS SA pour leur travail toujours empreint d'engagement, de soin et de compétences envers notre fondation.

Avec nos salutations les meilleures  
Peter Graf  
Président du Conseil de fondation

## COMPTES ANNUELS 2013

Bilan	Index Annexe	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
<b>AKTIVEN</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>720'658'849</b>	<b>681'259'576</b>
Liquidités et placements monétaires		33'468'274	14'192'392
Créances envers l'employeur	6.9	5'131'611	4'897'161
Créances envers des tiers	7.1.1	1'046'724	905'791
Obligations en CHF		84'920'501	87'513'948
Obligations en EUR (y c. couverture du risque de change)		33'037'134	34'113'960
Obligations Monde IFL hedged		38'255'820	40'969'350
Obligations en ME reste du monde		29'985'123	33'139'649
Prêts hypothécaires	6.4.1	25'113'937	26'454'937
Actions Suisse		57'994'941	52'383'355
Actions Europe		23'726'945	29'159'882
Actions Amérique du Nord (y c. couverture du risque de change)		30'561'554	43'844'013
Actions Pacifique (y c. couverture du risque de change)		21'786'698	28'121'733
Actions étrangères durables (y c. couverture du risque de change)		72'008'486	28'304'134
Actions marchés émergents		32'529'188	34'649'927
Matières premières (y c. couverture du risque de change)		32'335'144	33'170'260
Immobilier Suisse	6.7.1	198'756'769	189'439'084
<b>Compte de régularisation actifs</b>	7.1.2	<b>7'810'231</b>	<b>6'943'994</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>728'469'080</b>	<b>688'203'570</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>		<b>2'786'797</b>	<b>4'138'561</b>
Prestations de libre passage et rentes		2'735'867	1'716'176
Prestations de capitaux		0	2'276'844
Autres dettes	7.1.3	50'930	145'541
<b>Compte de régularisation passifs</b>	7.1.4	<b>230'051</b>	<b>246'590</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>641'966'733</b>	<b>627'976'743</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	425'848'021	437'032'050
Capital de prévoyance retraités	5.4	205'498'414	180'850'752
Provisions techniques	5.5	10'620'298	10'093'941
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>83'485'499</b>	<b>55'841'676</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>728'469'080</b>	<b>688'203'570</b>

Compte d'exploitation	Index Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>31'985'956</b>	<b>32'729'017</b>
Cotisations d'épargne des employés		11'072'237	11'027'099
Cotisations d'épargne de l'employeur		15'757'732	15'731'516
Primes de risque des employés		2'197'296	2'200'338
Primes de risque de l'employeur		2'233'669	2'233'467
Apports uniques et rachats	7.2.1	725'022	1'536'597
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>7'074'940</b>	<b>7'196'363</b>
Versements de libre passage		5'679'001	5'437'839
Versements anticipés EPL/divorce	7.2.2	1'395'939	1'758'524
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>39'060'896</b>	<b>39'925'380</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-23'589'750</b>	<b>-22'836'315</b>
Rentes de vieillesse		-10'429'643	-8'593'764
Rentes de survivants		-378'458	-345'410
Rentes d'invalidité		-666'379	-594'342
Rentes pour enfants	7.2.3	-196'229	-158'171
Prestations en capital à la retraite		-11'179'241	-12'634'993
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-739'800	-509'635
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-14'138'441</b>	<b>-13'481'720</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-12'294'601	-11'652'105
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.2.4	-1'843'840	-1'829'615
<b>DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-37'728'191</b>	<b>-36'318'035</b>
<b>Modification des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-13'989'989</b>	<b>-12'060'392</b>
Dissolution des capitaux de prévoyance, assurés actifs	5.2	19'462'889	23'750'394
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.4	-24'647'662	-33'027'459
Constitution/dissolution des provisions techniques	5.5	-526'357	4'775'859
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-8'278'859	-7'559'186
<b>REVENUS DES PRESTATIONS D'ASSURANCES</b>		<b>1'070'518</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-2'081'544</b>	<b>-2'099'352</b>
Primes de risque		-1'685'997	-1'711'886
Primes de frais		-249'018	-252'864
Contributions au Fonds de garantie		-146'529	-134'602
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>-13'668'310</b>	<b>-10'552'399</b>

## Compte d'exploitation

	Index Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>42'596'015</b>	<b>51'908'565</b>
Résultat des liquidités et placements monétaires		74'782	48'257
Résultat des obligations en CHF		-1'807'319	2'935'986
Résultat des obligations en EUR (y c. couverture du risque de change)		-1'540'772	4'135'707
Résultat des obligations Monde IFL hedged		-2'515'715	2'759'562
Résultat des obligations en ME reste du monde		-2'657'553	-360'350
Résultat des prêts hypothécaires		510'081	552'518
Résultat des actions Suisse		13'055'384	7'486'805
Résultat des actions Europe		5'661'650	4'149'131
Résultat des actions Amérique du Nord (y c. couverture du risque de change)		9'866'301	5'215'009
Résultat des actions Pacifique (y c. couverture du risque de change)		4'074'626	3'004'493
Résultat des actions étrangères durables (y c. couverture du risque de change)		8'813'861	3'089'970
Résultat des actions marchés émergents		-1'822'485	4'790'656
Résultat des matières premières (y c. couverture du risque de change)		-184'243	625'131
Résultat de l'immobilier Suisse	6.7.1	12'835'157	13'842'780
Frais de gestion des placements	6.8	-1'752'091	-347'280
Intérêts sur les prestations de libre passage		-15'649	-19'810
<b>Autres produits</b>		<b>13'275</b>	<b>10'795</b>
<b>Autres frais</b>	7.2.5	<b>-297'000</b>	<b>-225'000</b>
<b>Frais administratifs</b>	7.2.6	<b>-1'000'157</b>	<b>-1'045'744</b>
Administration générale		-903'213	-933'282
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-75'760	-91'962
Autorité de surveillance		-21'184	-20'500
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS AVANT CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION</b>		<b>27'643'823</b>	<b>40'096'217</b>
<b>Constitution des réserves de fluctuation</b>	6.3	<b>-27'643'823</b>	<b>-40'096'217</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La «Prévoyance professionnelle Swissport» (PPS) est une fondation créée par Swissport International SA au sens des art. 80 ss CC et 331 CO, et de l'art. 48, al. 2, LPP. La fondation a son siège à Opfikon, le domicile de Swissport International SA. Elle est soumise à la surveillance légale.

La Prévoyance professionnelle Swissport a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle pour le personnel de la société fondatrice et celui des entreprises étroitement liées à cette dernière sur le plan économique ou financier. Dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, elle assure les affiliés, leurs familles et les survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Conformément à la décision de constatation du 24 février 2004, ayant pris force exécutoire à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'institution de prévoyance a été inscrite sous le numéro ZH 1377 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est soumise à la loi sur le libre passage et, par conséquent, rattachée au Fonds de garantie.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

La fondation a été créée par acte officiel le 15 septembre 2003 et inscrite au registre du commerce du canton de Zurich le 14 novembre 2003.

#### Informations sur les règlements

Règlement	Approuvé le	Valable à dater du
Règlement de prévoyance	25 septembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Règlement des provisions	29 février 2012	31 décembre 2011
Règlement d'organisation	10 mai 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Règlement des élections	16 septembre 2003	16 septembre 2003
Règlement des placements	31 janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Stratégie de placement (SAA)	25 septembre 2012	1 <sup>er</sup> octobre 2012
Règlement de liquidation partielle	24 novembre 2009	25 février 2010

### 1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

Le 31 décembre 2013, le Conseil de fondation se composait des membres suivants:

#### Conseil de fondation

Représentant de l'employeur		Représentant du personnel / Mandat du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016	
Peter Graf	Président*	Philippe Crippa	Vice-président*
Cordula Hofmann	Membre*	Margrit Coimbra	Membre*
Eva-Maria Kerner <sup>1)</sup>	Membre*	Sonja Eckerlin <sup>1)</sup>	Membre*

<sup>1)</sup> Membre de la commission de placement

Aucun changement n'est intervenu au Conseil de fondation durant l'exercice sous revue.

#### Gestion des affaires / comptabilité

Markus Staudenmaier	Gérant*	Claudia Sommer	Conseillère à la clientèle
Reymond Fröh	Comptable*	Markus Bleisch	Conseiller à la clientèle
Urs Ackermann	Gérant adjoint*		

\* Signature collective à deux

**1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance**

**Expert en caisses de pensions**

Roland Guggenheim, Mercer (Switzerland) SA, Tessinerplatz 5, 8027 Zurich

**Organe de révision**

KPMG SA, Badenerstrasse 172, 8004 Zurich

**Investment Controller**

Markus Schneider, PensionTools GmbH, Galtbergstrasse 1A, 8625 Gossau

**Autorité de surveillance**

Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, Neumühlequai 10, 8090 Zurich

**1.6 Employeurs affiliés**

Les sociétés suivantes, étroitement liées à la société fondatrice sur le plan économique et financier, sont rattachées à la Prévoyance professionnelle Swissport:

Swissport International SA, exploitation de Zurich, Zurich-Aéroport ZH

Swissport International SA, exploitation de Bâle, Bâle-Aéroport BS

Swissport International SA, exploitation de Genève, Genève-Aéroport GE

Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH

PrivatPort SA, Meyrin GE

Swissport Group Services SARL, Baar ZG

Careport SA, Opfikon ZH

GVAssistance S.A., Le Grand-Saconnex GE

Durant l'exercice sous revue, aucun nouvel employeur ne s'est rattaché à la PPS. Aucun employeur n'a quitté la PPS.

## 2 Membres actifs et rentiers

## 2.1 Assurés actifs

	Swissport International		Swissport Zurich		Swissport Bâle	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Effectif initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>1'691</b>	<b>1'679</b>	<b>414</b>	<b>392</b>
Entrées	13	10	316	279	21	58
Sorties	12	8	233	227	26	28
Retraites	1	1	37	37	5	8
Cas d'invalidité	0	0	2	2	0	0
Décès	0	0	4	1	0	0
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>1'731</b>	<b>1'691</b>	<b>404</b>	<b>414</b>
dont assurés risque seulement	1	0	152	143	25	23
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>26'661'996</b>	<b>26'338'372</b>	<b>202'876'285</b>	<b>209'526'422</b>	<b>43'560'904</b>	<b>41'750'025</b>
dont, selon la LPP, au 31 décembre	5'810'243	5'599'816	81'735'882	81'679'103	15'446'275	14'573'133

	Swissport Genève		Swissport Baggage Sorting		PrivatPort	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Effectif initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>988</b>	<b>938</b>	<b>171</b>	<b>176</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Entrées	71	178	24	20	1	0
Sorties	87	96	14	20	0	0
Retraites	27	32	4	4	0	0
Cas d'invalidité	0	0	0	1	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>945</b>	<b>988</b>	<b>177</b>	<b>171</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
dont assurés risque seulement	62	77	13	9	0	0
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>111'744'268</b>	<b>117'041'167</b>	<b>20'393'878</b>	<b>20'269'754</b>	<b>828'769</b>	<b>398'802</b>
dont, selon la LPP, au 31 décembre	44'192'501	45'164'467	9'165'012	8'917'959	374'329	210'978

	Swissport		Careport AG		GVAssistance S.A.	
	Group Services Sarl					
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Effectif initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>82</b>	<b>91</b>	<b>46</b>	<b>51</b>
Entrées	8	5	9	9	9	3
Sorties	8	1	12	17	5	6
Retraites	1	0	2	1	1	2
Cas d'invalidité	0	0	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>49</b>	<b>46</b>
dont assurés risque seulement	0	0	1	4	1	0
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>7'479'994</b>	<b>9'469'268</b>	<b>6'360'415</b>	<b>6'040'808</b>	<b>5'941'511</b>	<b>6'197'432</b>
dont, selon la LPP, au 31 décembre	1'821'123	2'109'712	2'663'856	2'468'534	2'608'734	2'669'942

	Total PPS		Variation par rapport à l'exercice précédent
	2013	2012	
<b>Effectif initial au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3'518</b>	<b>3'448</b>	70
Entrées	472	562	-90
Sorties	397	403	-6
Retraites	78	85	-7
Cas d'invalidité	2	3	-1
Décès	4	1	3
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>3'509</b>	<b>3'518</b>	<b>-9</b>
dont assurés risque seulement	255	256	-1
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>425'848'021</b>	<b>437'032'050</b>	<b>-11'184'029</b>
dont, selon la LPP, au 31 décembre	163'817'956	163'393'644	424'312

Répartition par âge LPP au 31 décembre	Femmes		Hommes		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
18 – 24	110	108	145	148	255	256
25 – 34	381	413	605	617	986	1030
35 – 44	353	340	544	538	897	878
45 – 54	394	377	538	528	932	905
55 – 65	173	170	266	279	439	449
<b>Total</b>	<b>1'411</b>	<b>1'408</b>	<b>2'098</b>	<b>2'110</b>	<b>3'509</b>	<b>3'518</b>

L'âge moyen des assurés actifs de la Prévoyance professionnelle Swissport est de 40,9 ans (exercice précédent: 40,6 ans).

## 2.2 Bénéficiaires de rentes

Type de rente – porte feuille	Femmes		Hommes		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Rentes de vieillesse	141	122	235	206	376	328
Rentes d'invalidité	18	17	23	23	41	40
Rentes de conjoint	14	12	2	2	16	14
Rentes pour enfants	14	19	29	16	43	35
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>170</b>	<b>289</b>	<b>247</b>	<b>476</b>	<b>417</b>

Type de rente – évolution	Portefeuille 31.12.2013	Fluctuation		Portefeuille 31.12.2012
		Entrée	Sortie	
Rentes de vieillesse	376	49	1	328
Rentes d'invalidité	41	6	5	40
Rentes de conjoint	16	2	0	14
Rentes pour enfants	43	8	0	35
<b>Total</b>	<b>476</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>417</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance de la PPS comprend deux volets: le règlement des prestations et les plans de prévoyance. Le règlement des prestations est valable pour tous les assurés de la PPS. Il règle les dispositions générales des prestations, les principes de financement, le genre et le montant des prestations de prévoyance et contient d'autres dispositions générales.

##### **Règlement des prestations**

Tous les assurés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, l'annexe au règlement des prestations propose une souscription externe aux assurés qui quittent l'une des sociétés affiliées.

Les prestations réglementaires sont basées sur la primauté des cotisations.

Les assurés peuvent prétendre à une prestation de vieillesse ordinaire à compter de 63 ans révolus. Les versements anticipés de la prestation de vieillesse sont envisageables au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme de versement unique de capital ou de rente viagère ou d'une combinaison des deux. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont fonction de l'âge et de l'état civil de l'assuré.

La rente d'invalidité correspond à 6,1% de l'avoir de vieillesse projeté à 63 ans, un taux d'intérêt minimal LPP s'appliquant pour la projection.

La rente de conjoint s'élève à 70% de la rente d'invalidité totale ou de la rente de vieillesse. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au conjoint de fait qu'au conjoint de droit pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. Les assurés vivant en partenariat enregistré sont assimilés aux assurés mariés. En cas de décès d'un assuré actif non marié n'ayant pas désigné de partenaire, un capital décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

La rente d'orphelin et la rente pour enfant d'invalidité s'élèvent à 10% du dernier salaire assuré; pour les orphelins de père et de mère, elle est fixée à 15% du dernier salaire assuré. La rente pour enfants de retraités correspond à 10% du dernier salaire assuré, mais au maximum CHF 5400 par an.

##### **Plans de prévoyance**

Les plans de prévoyance réglementent les salaires assurés et la quote-part des contributions de l'employeur et des employés pour la prévoyance de base et la prévoyance complémentaire.

Tous les employés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance de base.

La prévoyance complémentaire s'adresse aux cadres ayant un contrat individuel et dont le salaire annuel, supplément de fin d'année compris, dépasse 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés à temps partiel, ce montant est réduit au prorata.

S'agissant des plans de prévoyance avec des cotisations ordinaires des employés fixées à 6% du salaire assuré, il existe une possibilité de choix pour les assurés (plan de prévoyance «Standard Plus»), permettant le versement de cotisations de l'employé de 9% du salaire assuré et, partant, des bonifications de vieillesse de 18% du salaire assuré.

Les plans de prévoyance sont les suivants (prévoyance de base et complémentaire):

- Plan de prévoyance «Standard» pour toutes les sociétés de Swissport en Suisse (hormis Swissport Baggage Sorting AG)
- Plan de prévoyance «Standard Plus» pour toutes les sociétés de Swissport en Suisse (hormis Swissport Baggage Sorting AG)
- Plan de prévoyance Swissport Baggage Sorting AG

Les assurés dans le plan de prévoyance «Standard» versent une cotisation représentant 6% du salaire assuré, la cotisation du plan de prévoyance «Standard Plus» s'élevant à 9%. Dans les deux plans de prévoyance, l'employeur verse une contribution de 9% du salaire assuré.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la contribution d'épargne pour les assurés âgés de 25 à 34 ans et travaillant à Zurich ainsi que pour tous les assurés disposant d'un contrat de travail individuel dans la prévoyance de base s'élève à 2,8% pour les employés et à 4,2% pour l'employeur. Pour les assurés de Swissport Baggage Sorting SA, les cotisations représentent respectivement 3,25% et 3,75%.

Le salaire assuré de la prévoyance de base correspond au salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier s'élève à 20% du salaire et est plafonné à 50% de la rente AVS maximale.

Le salaire assuré de la prévoyance complémentaire est le salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier correspond à 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés à temps partiel, le montant de coordination dans la prévoyance complémentaire est réduit au prorata. Les parties du salaire assurées par la prévoyance complémentaire ne sont pas couvertes par le plan de base.

### **3.2 Financement, méthodes de financement**

Dans le plan de prévoyance «Standard», les bonifications de vieillesse s'élèvent à 15% du salaire assuré pour la prévoyance de base et à 21% pour la prévoyance complémentaire. Dans le plan de prévoyance «Standard Plus», elles s'élèvent pour la prévoyance de base à 18% et pour la prévoyance complémentaire à 24% du salaire assuré. La répartition entre l'employeur et l'employé dépend du plan de prévoyance.

La contribution pour l'assurancerisque s'élève à 2,5% du salaire assuré et elle est financée à parts égales par l'employeur et l'employé.

Les frais d'administration et de placement ainsi que les contributions au Fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

### **3.3 Informations complémentaires sur l'activité de prévoyance**

La fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services SA pour l'administration et la gestion des affaires. Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le contrat a été reconduit pour une durée de trois ans et demi.

#### 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

##### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la fondation sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

##### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des obligations et à celles de la LPP. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, et donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie de placement	Méthode d'évaluation
<b>Valeurs nominales</b>	
Liquidität und Geldmarktanlagen	Valeur nominale / valeur vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations en CHF	Valeur vénale
Obligations EUR IFL	Valeur vénale
Obligations Monde IFL	Valeur vénale
Obligations en ME reste du monde	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
<b>Actions</b>	
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions étrangères durables	Valeur vénale
Actions marchés émergents	Valeur vénale
<b>Placements non traditionnels</b>	
Matières premières	Valeur vénale
<b>Immobilier Suisse</b>	Valeur vénale

Les actifs libellés en monnaie étrangère sont calculés sur la base du cours en vigueur le jour de référence; pour les frais et les revenus, le cours du jour en question s'applique.

##### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune modification n'a été effectuée dans les principes d'évaluation. La norme Swiss GAAP RPC 26 révisée a été appliquée dans la présentation des comptes. Conformément à la directive de la CHS PP sur l'indication des frais de gestion de la fortune, les frais des placements collectifs transparents ont été comptabilisés en montant brut dans le compte d'exploitation durant l'exercice sous revue et le résultat de la fortune de la catégorie de placement correspondante a été corrigé de ces frais. Une comparaison des frais de gestion de fortune en glissement annuel n'est donc que partiellement possible.

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Prévoyance professionnelle Swissport est une caisse de pension semi-autonome qui a conclu le 12 janvier 2011 un contrat de réassurance avec PKRück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA, Vaduz, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2016. La PPS a, de la sorte, réassuré ses risques de manière congruente pour les prestations en cas de décès et d'invalidité. La prime annuelle 2013 se montait à CHF 1 935 015.

Une participation aux excédents est calculée conformément au contrat de réassurance. Dans la mesure du possible, elle est portée au crédit des fonds libres de la fondation. Si cela n'est pas possible, elle est portée au crédit de la réserve de fluctuation de valeurs. Si cela n'est pas non plus possible, elle est utilisée pour compenser un découvert.

Au 31 décembre 2013, un montant de CHF 533 290 a été provisionné en faveur d'une éventuelle participation aux excédents. Des prestations de PKRück d'un montant de CHF 434 029 ont été imputées à cette provision. Les décomptes sont effectués après une durée de 3 ans et après conclusion des sinistres de cette période, soit vers la fin 2015. Une éventuelle participation aux excédents est alors appliquée conformément à l'approche susmentionnée.

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Etat de la participation aux excédents au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1'077'606</b>	<b>529'834</b>
Provision pour participation aux excédents	533'290	547'772
Prélèvement sur la participation aux excédents	434'029	0
Provisions pour les sinistres qui n'ont pas encore été traités	-1'138'247	-788'986
Crédit généré par la couverture de l'excédent de sinistres	0	0
<b>Etat de la participation aux excédents au 31 décembre</b>	<b>38'620</b>	<b>288'620</b>

### 5.2 Evolution et rémunération du capital d'épargne dans la primauté des contributions

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Etat du capital d'épargne au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>437'032'050</b>	<b>453'223'258</b>
<b>Dissolution des capitaux de prévoyance, assurés actifs</b>	<b>-19'462'889</b>	<b>-23'750'394</b>
Cotisations d'épargne des employés	11'072'237	11'027'099
Cotisations d'épargne de l'employeur	15'757'732	15'731'516
Apports uniques et rachats	725'022	1'536'597
Versements de libre passage	5'611'321	5'437'839
Versements anticipés EPL/divorce	1'395'939	1'758'524
Constitution de capital pour les versements de PLP, selon l'art. 17 LFLP	17	23
Prestations de libre passage en cas de sortie	-12'294'601	-11'652'105
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-1'843'840	-1'829'615
Dissolution pour versement de capital en cas de retraite	-11'179'241	-12'634'993
Dissolution pour versement de capital en cas de décès et d'invalidité	-739'800	-509'635
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-27'967'675	-32'615'643
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>8'278'859</b>	<b>7'559'186</b>
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31 décembre</b>	<b>425'848'021</b>	<b>437'032'050</b>

Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir de vieillesse selon la LPP	1.50%	1.50%
Taux de rémunération des avoirs de vieillesse réglementaires	2.00%	1.75%

Conformément à l'art. 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt à appliquer aux avoirs de vieillesse des assurés actifs pour l'année écoulée lorsqu'il a pris connaissance des résultats annuels. Les prestations et les versements en cours d'année ont été calculés avec un intérêt de 0% pour l'exercice sous revue. La décision définitive sur la rémunération des avoirs de vieillesse a été prise par le Conseil de fondation lors de sa séance du 19 novembre 2013. Pour l'exercice sous revue, tout l'avoir de vieillesse a été rémunéré au taux de 2,00%.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Total des avoirs de vieillesse	425'848'021	437'032'050
dont part selon la LPP	163'817'956	163'393'644

Les avoirs de vieillesse des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

### 5.4 Développement de la réserve mathématique pour les retraités

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Réserve mathématique au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>180'850'752</b>	<b>147'823'293</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance rentiers</b>	<b>24'647'662</b>	<b>33'027'459</b>
Constitution pour cause de retraite, décès et invalidité	27'967'675	32'615'643
Versement du capital AI	67'681	0
Dissolution consécutive au versement de rentes	-11'670'709	-9'691'686
Capitalisation technique	5'425'523	4'434'699
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers pour les départs en retraite	3'220'357	3'712'244
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers pour les cas de décès	116'429	0
Constitution de capitaux de prévoyance pour rentes d'invalidité ou pour enfants	917'851	1'404'813
Bénéfice / déficit actuariel	-1'397'145	551'746
<b>Total des capitaux de prévoyance rentiers au 31 décembre</b>	<b>205'498'414</b>	<b>180'850'752</b>

La «constitution pour cause de retraite, décès et invalidité» correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de l'évènement.

Détails sur les formes de prestations choisies au moment de la retraite:

Retraites et formes de retrait des prestations	2013		2012	
	CHF	%	CHF	%
Avoirs de vieillesse au moment de la retraite	38'229'101		43'668'922	
dont versement sous forme de rentes	27'049'860	71%	31'033'929	71%
dont versement sous forme de capital	11'179'241	29%	12'634'993	29%

Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation le 19 novembre 2013, les rentes en cours n'ont pas été adaptées. Ceci s'explique par la situation financière de la fondation ainsi que par la différence entre le taux technique (3,0% – rémunération des capitaux de couverture des rentes) et le taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse des actifs (2,0%).

Pour que la décision annuelle relative aux adaptations des rentes en cours puisse intervenir sur une base sûre, le Conseil de fondation a stipulé qu'un bilan de générations devait être établi. Le bilan de générations doit indiquer le montant actuel du transfert des moyens acquis entre les actifs et les rentiers. A cet effet, on calcule la différence du taux d'intérêt entre la rémunération du capital de prévoyance des actifs et le taux d'intérêt technique du capital de prévoyance des rentiers, augmentation pour longévité des rentiers incluse, et on l'ajoute au solde de l'année précédente. D'autres éventuels transferts entre les assurés actifs et les rentiers ne sont pas pris en considération dans ce bilan.

Un solde négatif du bilan de générations représente un transfert de moyens acquis au bénéfice des rentiers et signifie que les rentes en cours ne peuvent pas être adaptées aussi longtemps que ce montant de transfert n'est pas équilibré. Sur la base du calcul de l'expert en caisses de pensions, le solde du bilan de générations au 31 décembre 2013 s'élève à:

Année	Capitaux de prévoyance rentiers CHF assurés au 31 décembre	Capitaux de prévoyance actifs CHF au 31 décembre	Bilan de générations CHF	Rémunération assurés actifs	Intérêt technique rentiers plus augmentation de 0,5% jusqu'en 2011
2004	5'736'094	454'967'221	-189'865	*0.69%	4.00%
2005	12'309'234	476'536'449	-192'233	2.50%	4.00%
2006	29'207'142	480'907'213	-226'743	3.25%	4.00%
2007	49'260'686	469'478'994	-378'525	3.25%	4.00%
2008	70'396'137	444'490'046	-895'093	2.75%	4.00%
2009	92'571'371	437'657'336	-1'887'231	2.00%	4.00%
2010	110'524'307	457'528'902	-2'285'975	2.00%	4.00%
2011	147'823'293	453'223'258	-3'047'905	2.00%	4.00%
2012	180'850'752	437'032'050	-2'351'976	1.75%	3.00%
2013	205'498'414	425'848'021	-2'125'543	2.00%	3.00%
<b>TOTAL</b>			<b>-13'581'090</b>		

\* 2,25% avoir de vieillesse selon la LPP et 0% avoir de vieillesse surobligatoire; part de l'avoir de vieillesse obligatoire par rapport à l'avoir de vieillesse total: 30,6%

A la clôture du bilan, le capital de prévoyance des rentiers comprend les types de rentes suivants:

Capitaux de prévoyance des rentiers	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Veränderung zum Vorjahr
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse	186'085'150	162'027'763	24'057'387
Réserve mathématique pour rentes de conjoint et de partenaire	7'398'472	6'791'813	606'659
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité	10'851'606	11'123'635	-272'029
Réserve mathématique pour rentes pour enfants	1'163'186	907'541	255'645
<b>Total des capitaux de prévoyance des rentiers</b>	<b>205'498'414</b>	<b>180'850'752</b>	<b>24'647'662</b>

#### 5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Composition des Provisions techniques	31.12.2013	31.12.2012	Variation par rapport à l'exercice précédent
Réserves de fluctuation décès et invalidité	1'625'148	2'352'705	-727'557
Provision pour événements exceptionnels	2'054'984	904'254	1'150'730
Provision pour le taux de conversion	6'940'166	6'836'982	103'184
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>10'620'298</b>	<b>10'093'941</b>	<b>526'357</b>

Les «réserves de fluctuation décès et invalidité» comprennent les réserves pour les cas d'invalidité en suspens de même que celles destinées à couvrir les risques décès et invalidité. Compte tenu de la réassurance congruente auprès de PKRück, cette provision a été réduite. Elle se calcule sur la base des cas de maladie dont la durée est supérieure à 60 jours à la date de référence. Au 31 décembre 2012, la décision quant au versement de prestations d'invalidité est en suspens pour 46 assurés (contre 79 l'année précédente).

La «provision pour événements exceptionnels» permet d'amortir le futur passage aux nouvelles bases techniques et est constituée chaque année par 0,5% de la réserve mathématique.

La «provision pour le taux de conversion» est constituée afin de compenser les pertes à la retraite dans la mesure où les taux de conversion sont trop élevés par rapport aux bases techniques. La provision est constituée pour les personnes ayant atteint l'âge de 55 ans révolus.

## 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2013. L'expert y confirme ce qui suit:

- la fondation est en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris;
- les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales.

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les éléments de calcul sont fondés sur les bases LPP 2010 et les tables périodiques, avec une projection 2014 (année précédente: LPP 2010, tables périodiques projetées sur 2013) avec un taux d'intérêt technique de 3,0% (année précédente: 3,0%). Les calculs ont été établis conformément aux principes et aux directives pour les experts en caisses de pensions de l'Association Suisse des Actuaire (ASA) et de la Chambre suisse des actuaire-conseils. A cet effet, le principe de la «caisse fermée» a été appliqué.

## 5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2013	31.12.2012	Variation par rapport à l'exercice précédent
Total des actifs à la valeur vénale	728'469'080	688'203'570	40'265'510
déduction faite des dettes	-2'786'797	-4'138'561	1'351'764
déduction faite des comptes de régularisation passifs	-230'051	-246'590	16'539
<b>Fortune disponible (fd)</b>	<b>725'452'232</b>	<b>683'818'419</b>	<b>41'633'813</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	425'848'021	437'032'050	-11'184'029
Capital de prévoyance retraités	205'498'414	180'850'752	24'647'662
Provisions techniques	10'620'298	10'093'941	526'357
<b>Capitaux de prévoyance nécessaires (cp)</b>	<b>641'966'733</b>	<b>627'976'743</b>	<b>13'989'990</b>
<b>Excédent de couverture selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (fd – cp)</b>	<b>83'485'499</b>	<b>55'841'676</b>	<b>27'643'823</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (fd x 100: cp)</b>	<b>113.0%</b>	<b>108.9%</b>	

Le degré de couverture selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 s'élève à 113,0% à la date de clôture du bilan.

## 6 Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et responsables des placements, règlement de placement

Le règlement des placements attribue la responsabilité, les compétences et les fonctions de contrôle au Conseil de fondation et à la commission de placement.

#### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation détermine la stratégie de placement et choisit les instituts de gestion de la fortune chargés de la mettre en œuvre. Il confie la surveillance permanente des placements à une commission de placement paritaire, composée de deux membres.

#### Commission de placement

La commission de placement est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la stratégie ainsi que de la pondération des catégories de placement dans la fourchette définie ainsi que du contrôle du gestionnaire de portefeuilles et agences. En règle générale, la commission de placement se réunit tous les deux à trois mois.

Catégorie	Mandataire de la gestion de la fortune	Gestionnaire du portefeuille
Placements monétaires	Syz AM Liquidity Money Market CHF	Swiss & Global Asset Mgt AG
Obligations en CHF	Syz AM Swiss Bond Index Fund Syz AM Swiss Government Bond Index Fund CIF Swiss Bond Tot. Market Ind. Domestic	Swiss & Global Asset Mgt AG Banque cant. de Zurich (ZKB)
Obligations EUR IFL	CSIF Inflation linked Bond EUR ex Italy	Credit Suisse
Obligations Monde IFL hedged	CSIF Infl. Linked Bond World Index	Credit Suisse
Obligations en ME reste du monde	CSIF Bond Aggr. Rest World Currency Index	Credit Suisse
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux assurés	PFS Pension Fund Services
Actions Suisse	CSIF Switzerland Total Market Index Blue CIF Swiss Small & Mid Cap Index	Credit Suisse Banque cant. de Zurich (ZKB)
Actions Europe	UBS (CH) IF Equities Europe Passive II I-X	UBS AG, Global Asset Mgmt
Actions Amérique du Nord	UBS (CH) IF 2 Equities USA Passive II I-X UBS (CH) IF Equities Canada Passive II I-X	UBS AG, Global Asset Mgmt
Actions Pacifique	UBS (CH) IF Equities Pacific (ex Japan) Passive II I-X UBS (CH) IF Equities Japan Passive II I-X	UBS AG, Global Asset Mgmt
Actions marchés émergents	CIF Emerging Market Index	Banque cant. de Zurich (ZKB)
Actions étrangères durables	Henderson Global Care Growth Fund OekoSar Equity - Global F IPF World ex CH Index Responsible N	Henderson Global Investors Sarasin Investmentfonds AG Banque cant. de Zurich (ZKB)
Matières premières	Pictet Solutions-Global Commodities Pictet Solutions-Global Commodities Diversified	Pictet Asset Mgt. S.A. Pictet Asset Mgt. S.A.
Immobilier Suisse	Fondation de placements imm. Turidomus Fondation de placements imm. Adimora CS 1A Immo PK	Pensimo Management AG Pensimo Management AG Credit Suisse

Durant l'exercice sous revue, des placements en actions ont été nouvellement effectués dans le fonds «IPF World ex CH Index Responsible Classe N» de la Banque cantonale de Zurich (ZKB). Les placements en actions étrangères (Europe, Amérique du Nord et Pacifique) ont été transférés de State Street Global Advisors (SSgA) vers UBS.

## 6.2 Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec présentation concluante de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2)

La Prévoyance professionnelle Swissport ne prétend pas à une extension des règles de placement définies dans l'OPP 2 durant l'exercice sous revue.

Limitation OPP 2	Part SAA	Part nette le 31.12.2013	Limite OPP 2	Article OPP 2
Monnaies étrangères (sans couverture)	30.7%	28.3%	30%	55e

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs servent à compenser l'impact des variations des cours de change sur les placements. Elles doivent éviter que la volatilité du marché ne provoque un découvert.

Sur la base de valeurs de référence historiques (benchmarks) et de revenus prévisionnels actuels pour les différentes catégories d'actifs, les rendements escomptés et les risques à prévoir sont déterminés chaque année à l'aune de la stratégie de placement en vigueur. Pour les réserves de fluctuation nécessaires, il faut donc compter avec 2% de «value at risk» pour deux ans. Le calcul doit également tenir compte de la structure et de l'évolution du capital de prévoyance ainsi que des provisions techniques nécessaires. Le calcul de cette réserve se fonde sur le principe de la permanence et il est actualisé chaque année.

La stratégie de placement de la fondation présente les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2013	2012
Revenu escompté	4.2%	4.2%
Risque historique (base: 144 derniers mois)	6.2%	6.2%
Réserve de fluctuation nécessaire sur deux ans (deux ans l'année précédente), en % des capitaux de prévoyance totaux et des provisions techniques	19.5%	19.5%

Le calcul des réserves de fluctuation nécessaires comprend l'intérêt de 3,0% (3,5% l'année précédente) sur les avoirs de vieillesse des actifs et 3,0% (3,5% l'année précédente) sur les capitaux nécessaires pour couvrir les rentes. Il se fonde sur les rendements escomptés après déduction d'un coût estimé à 0,3% pour la gestion de fortune.

Réserves de fluctuation nécessaires	2013 CHF	2012 CHF	Variation par rapport à l'exercice précédent
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1 <sup>er</sup> janvier	55'841'676	15'745'459	40'096'217
Imputation au compte d'exploitation	27'643'823	40'096'217	-12'452'394
<b>Réserves de fluctuation de valeurs selon le bilan au 31 décembre</b>	<b>83'485'499</b>	<b>55'841'676</b>	<b>27'643'823</b>
<b>Réserves de fluctuation nécessaires</b>	<b>125'183'513</b>	<b>122'455'465</b>	<b>2'728'048</b>
Déficit de réserve de fluctuation de valeurs	-41'698'014	-66'613'789	24'915'775

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2013 CHF	% de la fortune	SAA	Marge de fluc- tuation	Art. 55 OPP 2	31.12.2012 CHF	% de la fortune
<b>Valeurs nominales</b>	<b>250'959'124</b>	<b>34.8%</b>	<b>37%</b>	<b>23-55%</b>	<b>100%</b>	<b>242'187'188</b>	<b>35.6%</b>
Liquidités et placements monétaires	33'468'274	4.6%	2%	1-10%		14'192'392	2.1%
Créances	6'178'335	0.9%	0%			5'802'952	0.9%
Obligations en CHF	84'920'501	11.8%	14%	10-17%		87'513'948	12.8%
Obligations en EUR (y c. cou- verture du risque de change)	33'037'134	4.6%	5%	3-7%		34'113'960	5.0%
Obligations Monde IFL hedged	38'255'820	5.3%	6%	4-8%		40'969'350	6.0%
Obligations en ME reste du mondehedged	29'985'123	4.2%	5%	3-7%		33'139'649	4.9%
Prêts hypothécaires	25'113'937	3.5%	5%	2-6%		26'454'937	3.9%
<b>Actions</b>	<b>238'607'812</b>	<b>33.1%</b>	<b>32%</b>	<b>11-49%</b>	<b>50%</b>	<b>216'463'044</b>	<b>31.8%</b>
Actions Suisse	57'994'941	8.0%	7%	3-9%		52'383'355	7.7%
Actions Europe	23'726'945	3.3%	3%	1-6%		29'159'882	4.3%
Actions Amérique du Nord (y c. couverture du risque de change)	30'561'554	4.2%	4%	2-9%		43'844'013	6.4%
Actions Pacifique (y c. couverture du risque de change)	21'786'698	3.0%	3%	1-6%		28'121'733	4.1%
Actions étrangères durables (y c. couverture du risque de change)	72'008'486	10.0%	10%	2-12%		28'304'134	4.2%
Actions marchés émergents	32'529'188	4.5%	5%	2-7%		34'649'927	5.1%
<b>Placements non traditionnels</b>	<b>32'335'144</b>	<b>4.5%</b>	<b>5%</b>	<b>2-15%</b>	<b>15%</b>	<b>33'170'260</b>	<b>4.9%</b>
Fonds d'arbitrage (hedge funds)	0	0.0%	0%	0-4%		0	0.0%
Actionnariat privé	0	0.0%	0%	0-4%		0	0.0%
Matières premières (y c. couverture du risque de change)	32'335'144	4.5%	5%	2-7%		33'170'260	4.9%
<b>Immobilier</b>	<b>198'756'769</b>	<b>27.6%</b>	<b>26%</b>	<b>22-33%</b>	<b>30%</b>	<b>189'439'084</b>	<b>27.8%</b>
Immobilier Suisse	198'756'769	27.6%	26%	22-30%		189'439'084	27.8%
Immobilier étranger	0	0.0%	0%	0-3%		0	0.0%
<b>Total des placements</b>	<b>720'658'849</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>			<b>681'259'576</b>	<b>100.0%</b>

SAA = Strategic Asset Allocation (stratégie de placement)

Les limites de placement fixées par les art. 54, 54a et 54b OPP 2 sont respectées.

Couvertures du risque de change	31.12.2013 CHF	% de la fortune	SAA	Marge de fluc- tuation		31.12.2012 CHF	% de la fortune
<b>Total</b>	<b>60'729'376</b>	<b>8.4%</b>	<b>8%</b>	<b>1-32%</b>		<b>75'262'398</b>	<b>11.0%</b>
EUR	16'619'157	2.3%	3%	0-11%		33'080'096	4.9%
USD	41'387'912	5.7%	5%	1-16%		42'182'302	6.2%
JPY	2'722'307	0.4%	0%	0-3%	0	0	0.0%
GBP	0	0.0%	0%	0-2%	0	0	0.0%

Aucun dépassement de marges n'est à constater au 31 décembre 2013.

### 6.4.1 Hypothèques

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires adressés à des assurés de la fondation. Celle-ci leur accorde ces prêts hypothécaires de premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, ainsi que pour des résidences secondaires à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur vénale (respectivement 65% pour les résidences secondaires), soit à CHF 750 000.

Le prêt hypothécaire ne peut porter sur plus de 65% de la valeur vénale à l'âge de la retraite.

Les assurés qui quittent la fondation ou partent à la retraite en retirant l'intégralité de leur capital peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2012, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser les dispositions plus strictes applicables aux banques et aux assurances en matière de fonds propres d'un acheteur également dans le cas des hypothèques PPS. Concrètement, cela implique qu'un proposant doit disposer d'un apport sur ses fonds propres s'élevant à au moins 10% du prix d'achat ou de la valeur vénale; ces fonds ne devant pas provenir de la prévoyance professionnelle.

La fondation accorde des hypothèques variables et à taux fixe sur trois ou cinq ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation sur la base des conditions du marché. Il s'élevait à 2,5% durant l'exercice couvert par le présent rapport. Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe sur trois et cinq ans sont déterminés à une fréquence quotidienne sur la base du cours moyen des taux de swap ZKB plus 1%. Le taux d'intérêt minimal pour les hypothèques à taux fixe sur trois et cinq ans s'élève à 1%.

Voici le portefeuille des hypothèques pendant l'exercice sous revue:

<b>Evolution du portefeuille des hypothèques</b>	<b>2013 CHF</b>	<b>2012 CHF</b>
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>26'454'937</b>	<b>27'223'112</b>
Augmentation		280'000
Diminution des résiliations	-1'010'000	-956'000
Augmentations		80'000
Amortissements	-331'000	-172'175
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>25'113'937</b>	<b>26'454'937</b>
dont hypothèques à taux fixe	17'908'937	17'389'937

<b>Nombre de prêts hypothécaires</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Actifs	34	45
Rentiers	31	23
Tiers	8	7
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>**73</b>	<b>*75</b>
<b>Nantissement moyen</b>	<b>49.6%</b>	<b>52.7%</b>

\*\* 2013 / 6 preneurs de crédit hypothécaire ont 2 tranches et 2 preneurs de crédit hypothécaire ont 2 hypothèques (objets).

\* 2012 / 6 preneurs de crédit hypothécaire ont 2 tranches et 2 preneurs de crédit hypothécaire ont 2 hypothèques (objets).

Par tiers, on entend les anciens assurés qui, au moment de quitter la fondation ou de partir en retraite en retirant l'intégralité de leur capital, ont conservé leurs hypothèques auprès de la fondation en se conformant aux directives sur les hypothèques.

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Conformément au règlement des placements en vigueur, des couvertures sont constituées pour les placements en monnaie étrangère. A la clôture du bilan, les transactions sur devises suivantes sont encore ouvertes:

Opérations à terme sur devises pour les investissements en	Devise	Valeur locale	Cours à terme initial Valeur CHF	Cours à terme actuel Valeur CHF	Résultat au 31 déc. 2013 CHF
Vente au 10 décembre 2014 d'obligations EUR IFL	EUR	13'600'000	1.2257 16'669'180	1.2220 16'619'157	<b>50'023</b>
Vente au 10 décembre 2014 d'actions Amérique du Nord	USD	7'500'000	0.8991 6'742'988	0.8863 6'646'881	<b>96'107</b>
Vente au 10 décembre 2014 d'actions étrangères durables	USD	3'800'000	0.8991 3'416'447	0.8863 3'367'753	<b>48'694</b>
Vente au 10 décembre 2014 de matières premières	USD	35'400'000	0.8991 31'826'901	0.8863 31'373'278	<b>453'623</b>
Vente au 10 décembre 2014 d'actions Pacifique	JPY	277'000'000	0.0088 2'431'686	0.0085 2'341'860	<b>89'826</b>
Vente au 10 décembre 2014 d'actions étrangères durables	JPY	45'000'000	0.0088 395'039	0.0085 380'447	<b>14'592</b>
<b>Total des opérations à terme sur devises ouvertes au 31 décembre 2013</b>			<b>61'482'241</b>	<b>60'729'376</b>	<b>752'865</b>

Les opérations susmentionnées sont couvertes par des placements en obligations en EUR, en actions en USD et en JPY et dans des matières premières en USD, et ont été conclues par l'intermédiaire de Credit Suisse (contrepartie).

### 6.6 Valeur vénale et cocontractant des titres faisant l'objet d'un prêt de valeurs mobilières (Securities Lending)

Conformément à la décision du Conseil de fondation de 2009, la PPS a procédé en 2010 à l'arbitrage intégral de ces placements en faveur de placements sans prêt de valeurs mobilières.

La seule exception est le placement dans «ZKB-CIF Swiss Bond Total Market AAA-BBB Domestic», classe N, n° de valeur 11704.507, qui autorise le prêt de valeurs mobilières au sein du fonds. Les comptes du fonds sont clôturés à la fin février. Selon les indications de la direction du fonds, les prêts obligataires s'élevaient à CHF 5 540 528 au 31 décembre 2013, ce qui correspond à un taux de prêt de 30,56%.

### 6.7 Explication du résultat net des placements

Les résultats des placements sont détaillés dans le compte d'exploitation. Des explications supplémentaires sont apportées ci-après.

## 6.7.1 Détails sur le revenu immobilier

	Revenus en CHF 2013	Fortune en CHF au 31.12.2013	Revenus en CHF 2012	Fortune en CHF au 31.12.2012
<b>Fondation de placement immobiliers Turidomus</b>	<b>11'315'129</b>	<b>173'786'676</b>	<b>11'953'722</b>	<b>164'158'006</b>
<b>Groupe de placement Casareal</b>	<b>7'437'685</b>	<b>100'101'456</b>	<b>7'867'022</b>	<b>94'161'067</b>
dont achat		2'447'351		2'044'575
Versement	3'944'647		3'848'117	
Fluctuations de la valeur d'inventaire	3'493'038		4'018'905	
<b>Groupe de placement Proreal</b>	<b>3'877'444</b>	<b>73'685'220</b>	<b>4'086'700</b>	<b>69'996'939</b>
dont achat		3'108'524		3'094'896
Versement	3'297'687		3'060'585	
Fluctuations de la valeur d'inventaire	579'757		1'026'115	
<b>Fondation de placements immobiliers Adimora</b>	<b>74'802</b>	<b>6'542'093</b>	<b>78'858</b>	<b>4'143'078</b>
<b>Groupe de placement Omega</b>				
dont achat		2'517'623		4'064'220
Versement	193'410			
Fluctuations de la valeur d'inventaire	-118'608		78'858	
<b>CS 1A Immo PK</b>	<b>777'200</b>	<b>18'428'000</b>	<b>1'810'200</b>	<b>21'138'000</b>
dont vente		-2'710'000		-3'900'000
Bénéfice net lors de la vente	70'000		141'000	
Versement	707'200		811'200	
Fluctuations de la valeur d'inventaire	0		858'000	
<b>Total de l'immobilier</b>	<b>12'167'131</b>	<b>198'756'769</b>	<b>13'842'780</b>	<b>189'439'084</b>
Frais TER comptabilisés	668'026			
sur le résultat				
Total du résultat de l'immobilier Suisse conformément au compte d'exploitation	12'835'157			

Les placements immobiliers sont des investissements indirects effectués par la Fondation de placements immobiliers Turidomus. Les placements de Turidomus se divisent en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immobilier résidentiel) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immobilier commercial). Le revenu correspond à la distribution des bénéfices pour l'exercice sous revue plus/moins la correction sur la valeur d'inventaire évaluée pour les prétentions.

## 6.7.2 Performance de la fortune totale

Selon les calculs, la performance répartie sur les différentes catégories de placement est la suivante:

<b>Résultat des placements</b>	<b>2013 CHF</b>	<b>Perform. en %</b>	<b>2012 CHF</b>	<b>Perform. en %</b>
<b>Valeurs nominales</b>	<b>-7'936'496</b>	<b>-3.3%</b>	<b>10'071'680</b>	<b>4.3%</b>
Liquidités et placements monétaires	74'782	0.2%	48'257	0.3%
Créances	0	0.0%	0	0.0%
Obligations en CHF	-1'807'319	-2.2%	2'935'986	3.5%
Obligations en EUR (y c. couverture du risque de change)	-1'540'772	-4.5%	4'135'707	11.3%
Obligations Monde IFL hedged	-2'515'715	-6.2%	2'759'562	5.0%
Obligations en ME reste du monde	-2'657'553	-8.2%	-360'350	-1.1%
Prêts hypothécaires	510'081	2.0%	552'518	2.1%
<b>Actions</b>	<b>39'649'337</b>	<b>19.3%</b>	<b>27'736'064</b>	<b>14.7%</b>
Actions Suisse	13'055'384	26.1%	7'486'805	16.6%
Actions Europe	5'661'650	21.7%	4'149'131	16.6%
Actions Amérique du Nord (y c. couverture du risque de change)	9'866'301	27.5%	5'215'009	13.6%
Actions Pacifique (y c. couverture du risque de change)	4'074'626	14.7%	3'004'493	12.0%
Actions étrangères durables (y c. couverture du risque de change)	8'813'861	25.3%	3'089'970	12.2%
Actions marchés émergents	-1'822'485	-5.3%	4'790'656	16.0%
<b>Placements non traditionnels</b>	<b>-184'243</b>	<b>-1.1%</b>	<b>625'131</b>	<b>2.4%</b>
Matières premières (y c. couverture du risque de change)	-184'243	-1.1%	625'131	2.4%
<b>Immobilier</b>	<b>12'835'157</b>	<b>6.4%</b>	<b>13'842'780</b>	<b>7.6%</b>
Immobilier Suisse	12'835'157	6.4%	13'842'780	7.6%
<b>Résultat total des placements</b>	<b>44'363'755</b>	<b>6.3%</b>	<b>52'275'655</b>	<b>8.3%</b>

La performance a été calculée selon le rendement pondéré en fonction du temps («time weighted return» ou TWR) et exprimée en valeurs nettes (après déduction des coûts pour les placements indirects).

## 6.8 Explication des frais de gestion de la fortune

<b>Frais de gestion des placements</b>	<b>2013 CHF</b>	<b>2012 CHF</b>	<b>Variation par rapport à l'exer- cice précédent</b>
Frais pour la comptabilité titres	19'872	19'872	0
Frais du conseil en placement	58'874	58'215	659
Commissions de gestion des hypothèques des assurés	28'054	28'919	-865
Frais bancaires pour placements directs	1'327	794	533
Droits de timbre pour les placements collectifs	7'189	3'031	4'158
Frais de transaction des placements collectifs	51'668	3'985	47'683
Droits de garde / commissions de gestion pour placements collectifs	191'226	232'464	-41'238
Indicateurs de frais des placements collectifs	1'393'881	n/a	n/a
<b>Total des frais de gestion des placements</b>	<b>1'752'091</b>	<b>347'280</b>	<b>n/a</b>

<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés</b>	<b>2013 CHF</b>
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement dans le compte d'exploitation	358'210
Somme des indicateurs de frais de placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation en CHF	1'393'881
<b>Total des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>1'752'091</b>
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.24%

### Placements collectifs transparents

<b>Prestataire et nom du produit</b>	<b>Valeur de marché 31.12.2013 CHF</b>	<b>TER en %</b>	<b>TER en CHF</b>
Swiss & Global; Syz AM (CH) Liquidity Mgmt CHF I2	27'367'828	0.10%	27'368
Swiss & Global; Syz AM (CH) Track – CHF Bonds I3	48'336'941	0.18%	87'006
Swiss & Global; Syz AM (CH) Track – Swiss GVT Bonds I3	18'453'494	0.18%	33'216
UBS (CH) IF – Equities Canada Passive II	2'139'497	0.01%	214
Henderson Global Care Growth Fund	18'133'780	0.86%	155'951
Sarasin OekoSar Equity Global -I- Cap.	16'876'877	1.42%	239'652
Pensimo; Fondation de placements immobiliers Adimora – Omega	6'542'093	0.64%	41'869
Pensimo; Fondation de placements immobiliers Turidomus – Casareal	100'101'455	0.32%	320'325
Pensimo; Fondation de placements immobiliers Turidomus – Proreal	73'685'220	0.27%	198'950
Credit Suisse 1a Immo PK	18'428'000	0.58%	106'882
Pictet CH Solutions – Global Commodities Diversified -J	8'874'476	0.63%	55'909
Pictet CH Solutions – Global Commodities -J	23'007'045	0.55%	126'539
<b>Total des coûts des placements collectifs transparents</b>			<b>1'393'881</b>

Les frais TER s'entendent bruts; autrement dit, les remboursements ne sont pas pris en compte. Les remboursements suivants ont été effectués en 2013:

<b>Prestataire et nom du produit</b>	<b>Remboursement CHF</b>
Swiss & Global; Syz AM (CH) Track – CHF Bonds I3	69'672
Swiss & Global; Syz AM (CH) Track – Swiss GVT Bonds I3	25'250
Henderson Global Care Growth Fund	48'930
Sarasin OekoSar Equity Global -I- Cap.	78'698
Pictet CH Solutions – Global Commodities Diversified -J	16'634
Pictet CH Solutions – Global Commodities -J	41'452
<b>Total</b>	<b>280'636</b>

En tenant compte de ces remboursements, **les frais de gestion de la fortune** diminuent à CHF 1 471 455 et **représentent 0.20% des placements transparents en matière de frais.**

D'autres placements collectifs auprès de CS, UBS et de la Banque cantonale de Zurich (ZKB) sont gérés dans des fonds des classes Z, I-X et N sans coûts inhérents (avec prélèvement des frais séparé). Ainsi, l'ensemble des placements collectifs de la fondation sont qualifiés de placements collectifs transparents à la date de clôture du bilan. Le taux de transparence en matière de frais est de 100%.

## 6.9 6.9 Explication des placements chez l'employeur

Créances envers l'employeur	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Variation par rap- port à l'exercice précédent
Swissport International SA	223'290	444'743	-221'453
Swissport International SA, exploitation de Zurich	2'304'759	2'291'365	13'394
Swissport International SA, exploitation de Bâle	702'894	227'884	475'010
Swissport International SA, exploitation de Genève	1'354'472	1'405'892	-51'420
Swissport Baggage Sorting AG	241'340	235'744	5'596
PrivatPort SA	17'147	25'386	-8'239
Swissport Group Services SARL	58'831	149'225	-90'394
Careport SA	157'735	50'431	107'304
GVAssistance SA	71'143	66'491	4'652
<b>Total des créances envers l'employeur</b>	<b>5'131'611</b>	<b>4'897'161</b>	<b>234'450</b>

Les «créances envers l'employeur» comprennent ses contributions des employeurs affiliés pour les mois d'octobre à décembre 2013 qui ont été versées en janvier et février 2014.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## 7.1 Bilan

## Actifs

## 7.1.1 Créances envers des tiers

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Avoirs de l'impôt anticipé récupérables	1'046'724	893'278
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	0	12'513
<b>Total des créances</b>	<b>1'046'724</b>	<b>905'791</b>

Les impôts anticipés récupérables ont été versés en mars 2014.

## 7.1.2 Comptes de régularisation actifs

	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Avoir prime restante PKRück 2013	52'555	0
Avoir somme des sinistres PKRück	267'761	0
Régularisation des corrections de cotisation	3'671	792
Régularisation revenu des placements	50'500	34'500
Régularisation revenu immobilier	7'435'744	6'908'702
<b>Total des comptes de régularisation actifs</b>	<b>7'810'231</b>	<b>6'943'994</b>

Les «comptes de régularisation actifs» comprennent essentiellement le versement encore dû par la Fondation de placements immobiliers Turidomus pour l'exercice sous revue.

**Passifs****7.1.3 Autres dettes**

Le montant comprend diverses factures en suspens pour l'exercice sous revue et qui ont été payées en janvier et février 2014.

**7.1.4 Comptes de régularisation passifs**

Les «comptes de régularisation passifs» comprennent pour l'essentiel la contribution au Fonds de garantie non encore versée, les charges dues au titre de commissions de gestion, les provisions pour les taxes dues à l'Autorité de surveillance ainsi que les coûts de la révision et du rapport d'expert pour l'exercice sous revue.

**7.2 Compte d'exploitation****7.2.1 Apports uniques et rachats**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Variation par</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>rappel à l'exer-</b>
			<b>cice précédent</b>
Versements volontaires des employés	642'318	1'492'242	-849'924
Versements par l'employeur	82'704	44'355	38'349
<b>Total des apports uniques et rachats</b>	<b>725'022</b>	<b>1'536'597</b>	<b>-811'575</b>

**7.2.2 Versements anticipés EPL / divorces**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Variation par</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>rappel à l'exer-</b>
			<b>cice précédent</b>
Remboursements volontaires de versements anticipés EPL	318'643	155'196	163'447
Prestations perçues suite à des divorces	1'035'000	1'589'994	-554'994
Remboursements volontaires de cessions dues à des divorces	42'296	13'334	28'962
<b>Total des versements anticipés EPL / divorces</b>	<b>1'395'939</b>	<b>1'758'524</b>	<b>-362'585</b>

6 personnes (année précédente: 4 personnes) ont procédé à des remboursements volontaires de versements anticipés. Au total, pour 8 assurés (année précédente: 9), une partie de l'avoie de vieillesse du divorcé a été versée sur leur compte de prévoyance individuel. En outre, 1 personne (année précédente: 1) a procédé à des remboursements volontaires de cessions dues à des divorces.

**7.2.3 Rentes pour enfants**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Variation par</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>rappel à l'exer-</b>
			<b>cice précédent</b>
Rentes pour enfant de retraité	87'154	79'693	7'461
Rentes d'orphelin	43'410	35'588	7'822
Rentes pour enfant d'invalidé	65'665	42'890	22'775
<b>Total des rentes pour enfants</b>	<b>196'229</b>	<b>158'171</b>	<b>38'058</b>

#### 7.2.4 Versements anticipés EPL / divorce

	2013 CHF	2012 CHF	Variation par rapport à l'exer- cice précédent
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement	842'233	1'612'950	-770'717
Transfert d'avoirs de vieillesse aux conjoints divorcés	1'001'607	216'665	784'942
<b>Total des versements anticipés EPL / divorce</b>	<b>1'843'840</b>	<b>1'829'615</b>	<b>14'225</b>

Au total, 18 personnes (année précédente: 24) ont fait usage de la possibilité d'un versement anticipé EPL. La moyenne des versements anticipés EPL a été de CHF 46 791 (année précédente CHF 67 206).

Au total, pour 13 assurés (année précédente: 8), une partie de l'avoir de vieillesse a été versée à l'institution de prévoyance du conjoint divorcé.

#### 7.2.5 Autres charges

La «part du management de la santé Swissport» comprend la participation de la fondation aux charges dans le domaine du management de la santé des employeurs affiliés. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation le 12 juillet 2007, la Prévoyance professionnelle Swissport fournit une participation annuelle de CHF 225 000 aux charges des employeurs dans le domaine du management de la santé sous les conditions cadres suivantes:

- les employeurs affiliés à la Prévoyance professionnelle Swissport s'engagent à effectuer des dépenses au moins équivalentes;
- le management de la santé établit un plan de mise en œuvre pour l'utilisation de la participation aux frais;
- la participation aux frais est valable pendant trois ans; elle a été prolongée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et relevée à CHF 275 000 (hors TVA).

Les détails de la prestation de services dans le domaine du management de la santé sont précisés dans le contrat de prestations du 20 novembre 2007 (renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2013). La cotisation est financée à partir de la prime de risque et par un taux de prime inférieur dans la réassurance. Les assurés ont été informés de cette décision.

#### 7.2.6 Frais d'administration

	2013 CHF	2012 CHF	Variation par rapport à l'exer- cice précédent
Frais de révision	38'753	46'190	-7'437
Honoraires d'experts	37'007	45'772	-8'765
Indemnisation, frais et formation du Conseil de fondation	73'659	78'553	-4'894
Frais de gestion PFS SA	776'093	798'824	-22'731
Traductions / frais d'impression	36'481	38'271	-1'790
Séminaires pour les retraités	13'280	13'934	-654
Taxes de l'Autorité de surveillance	21'184	20'500	684
Autres frais d'administration	3'700	3'700	0
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>1'000'157</b>	<b>1'045'744</b>	<b>-45'587</b>

Sur la base de 3927 assurés actifs et rentiers (sans les rentes pour enfants) au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les frais d'administration s'élèvent à CHF 255 (année précédente: CHF 275) par assuré.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance. Les remarques de l'autorité de surveillance ont été prises en considération dans ces comptes annuels.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Rétrocessions

Durant l'exercice sous revue, la fondation s'est renseignée auprès des gestionnaires de fortune externes au sujet des rétrocessions touchées ou versées au sens de l'obligation de reddition de compte et de restitution conformément à l'art. 400, al. 1, CO, de la disposition sur la restitution des avantages financiers conformément à l'art. 48k OPP 2, ainsi que de la jurisprudence correspondante du Tribunal fédéral (en dernier lieu dans les ATF 4A\_127/2012 et 4A\_141/2012 du 29 octobre 2012).

Durant l'exercice sous revue, les gestionnaires de fortune externes n'ont déclaré aucune rétrocession.

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Afin de réaliser la marge de couverture des opérations à terme sur devises conclues auprès de Credit Suisse, un acte de nantissement général d'un montant maximal de CHF 20 millions a été conclu. Afin de garantir la limite maximale, toutes les valeurs patrimoniales conservées par Credit Suisse ont été mises en gage.

### 9.3 Révision par l'Administration fédérale des contributions – demande de restitution de l'impôt anticipé sur les actions CTF MSCI Switzerland de SSgA

En date du 25 novembre 2010, la PPS a reçu un courrier de l'Administration fédérale des contributions, qui réclame la restitution de l'impôt anticipé pour les années 2007 et 2008 que la PPS a fait valoir pour l'impôt anticipé sur les actions Suisse dans le compartiment CTF actions MSCI Switzerland.

La PPS a procédé au remboursement de l'impôt anticipé qui s'élevait à CHF 42 276.84 pour les années 2007 et 2008. Par courrier daté du 22 décembre 2010, la PPS a indiqué à l'Administration fédérale des contributions qu'elle reversait l'impôt anticipé remboursé pour les années 2007 et 2008 afin d'éviter d'éventuels intérêts moratoires ou de bénéficier d'intérêts rémunérateurs. Le paiement ne constitue nullement une reconnaissance de la demande de l'AFC. La PPS se réserve le droit de réclamer ces impôts anticipés dans un délai de trois ans par le biais du formulaire 25.

Parallèlement, la PPS a demandé à l'AFC de prendre une décision formelle, conformément à l'art. 42 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA), relative au remboursement de l'impôt anticipé portant sur les années 2007 à 2008.

L'AFC a informé, par courrier du 26 janvier 2011, que plusieurs caisses se trouvaient dans une situation analogue et qu'une procédure était engagée avec un institut. La PPS serait, par la suite, informée de la décision. La décision définitive du tribunal est attendue. Jusqu'à ce jour, aucune décision n'a été non plus reçue de la part de l'AFC.

De plus, la PPS a fait valoir la demande de restitution de l'impôt anticipé d'un montant de CHF 70 831.26 pour l'année 2009, de CHF 179 554.30 pour l'année 2010 et de CHF 23 366.00 pour l'année 2011 tout en suspendant le remboursement jusqu'à ce que la situation soit clarifiée.

## 10 Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun.

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION DE LA**

### **Prévoyance Professionnelle Swissport, Opfikon**

#### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 12 à 39 de Prévoyance professionnelle Swissport, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

#### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Kurt Gysin  
Expert-réviser agréé

Daniel Angst  
Expert-réviser agréé

Zurich, 12 mai 2014





